

Décharge 2015: 8e, 9e, 10e et 11e Fonds européens de développement (FED)

2016/2202(DEC) - 14/02/2017 - Document de base non législatif complémentaire

Recommandation du Conseil : 11^{ème} FED

Vu l'accord interne entre les représentants des gouvernements des États membres de l'UE réunis au sein du Conseil portant sur le financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 conformément à l'accord de partenariat ACP-UE et à l'affectation des aides financières destinées aux pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne instituant le 11^{ème} FED, et après avoir examiné le compte de gestion et le bilan afférents aux opérations du 11^{ème} FED, arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport annuel de la Cour des comptes sur les activités relevant des 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} FED relatif à l'exercice 2015, accompagné des réponses de la Commission, **le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge à la Commission sur l'exécution des opérations du 11^{ème} FED pour l'exercice 2015.**

Cette recommandation n'est accompagnée d'aucun commentaire particulier, le Conseil considérant pour sa part que l'exécution des opérations du 11^{ème} FED par la Commission a été satisfaisante.